

La publicité de l'immatriculation ou de l'inscription modificative relative à une Société Civile Professionnelle, dans un journal d'annonces légales (JAL) et au Bulletin Officiel Des Annonces Civiles et Commerciales (BODACC), est obligatoire sauf en cas de dispense prévue par un texte pour certaines activités. Le tableau ci-après liste les différents cas devant être retenus.

Activités	Immatriculation		Inscription modificative	
	JAL	BODACC	JAL	BODACC
Administrateur judiciaire et Mandataire Judiciaire	Non	Oui	Non	Oui
Architecte	Oui	Oui	Oui	Oui
Avocat	Oui	Oui	Oui	Oui
Avoué près la Cour d'Appel	Non	Oui	Non*	Oui
Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation	Oui	Oui	Oui	Oui
Chirurgien-dentiste	Oui	Oui	Oui	Oui
Commissaire aux comptes	Non	Oui	Non*	Oui
Commissaire-priseur	Non	Oui	Non*	Oui
Commissaire-priseur (vente volontaire des meubles aux enchères)	Oui	Oui	Oui	Oui
Conseil en propriété industrielle	Non	Oui	Non*	Oui
Directeurs et directeurs adjoints de laboratoires d'analyse de biologie médicale	Oui	Oui	Oui	Oui
Expert agricole et foncier et expert forestier	Non	Oui	Non*	Oui

Activités	Immatriculation		Inscription modificative	
	JAL	BODACC	JAL	BODACC
Géomètre-Expert	Oui	Oui	Oui	Oui
Greffier du Tribunal de Commerce	Non	Oui	Non*	Oui
Huissier de justice	Non	Oui	Non*	Oui
Infirmier ou infirmière, masseur-kinésithérapeute	Non	Oui	Non*	Oui
Médecin	Oui	Oui	Oui	Oui
Notaire	Non	Oui	Non*	Oui
Vétérinaire	Non	Oui	Non*	Oui

*Sauf en cas de dissolution ou de clôture des opérations de liquidation

Date de mise à jour : 02/10/2015